

INSCRIPTION TOURNEE GROOM.E
BRADERIES 2022

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

 06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

2022	Jour	Ville	Département	Métrage	Prix du mètre/TTC	Inscriptions/TTC	TOTAL
AVRIL	Sam 29-Dim 30	CHALLANS	85		10 €	20 € €
MAI 2022	Ven 6 -Sam 7	LORIENT	56		20 €	40 €€
MAI	Dim 8	SENLIS			60 € les 3 ml	10 € mètre supl €
MAI	SAM 21	Saint PHILIBERT gr lieu	44		6 €	€
Mai	Dim 22	LA TURBALLE	44	VIDE Grenier		€
MAI	Jeudi 26	CHANTILLY	60		18 €	2 € €
JUIN	Sam 4	LYON Gambetta	69		25 €	30 €€
JUIN	Dim 5	MONTLUCON	03		15 €	20 €€
JUIN	Sam 11	Les HERBIERS	85		10 €	35 € €
JUIN	Dim 26	PARAY le MONIAL	71	Mini 4 ml	7.50 €	20 € €
JUIN	VEND 24 SAM 25	SAINT BRIEUC	22		15 €	25 € €
JUILLET 2022							
JUILLET	Vendredi 8	SAINT BRIEUC	22		15 €	20 €,€
JUILLET	Samedi 9	PONTIVY	56		15 €	30 € €
JUILLET	ATTENTE	CONCARNEAU	29			€
JUILLET	V 22 et SAM 23	LORIENT	56		30 €	40 €€
JUILLET	L 25 et M 26	BAYONNE	64		attente	 €
JUILLET	Ve29 Sa 30	Saint Pol de LEON	29		15 €	40 €€
				TOTAL			=..... €

INSCRIPTION TOURNEE GROOM.E**BRADERIES 2022**

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

AOUT	ATTENTE	CONCARNEAU	29		25 €	50 €€
AOUT	Mar 2 et Mec 3	PONT L ABBE	29		30 €	20 € €
AOUT	ATTENTE	QUIMPER	29		38 €	70 €€
AOUT	VENDREDI 5	VANNES	56		42 €	60 €€
AOUT	SAMEDI 6	PONTIVY	56		15 €	40 € €
AOUT	LUN 8	PLOEMEUR	56		10 €	30 € €
AOUT	DIM 14	AUDIERNE	29		12 €	30 €€
AOUT	VEND 19	LA TURBALLE	44		15 €	40 €€
AOUT	SAM 20	CHALLANS	85		15 €	30 €€
AOUT	ATTENTE	DAMGAN	56		10 €	20 € €

Mois	Jour	Ville	Département	Métrage	Prix du mètre	Inscriptions	TOTAL
SEPTEMBRE			77		16 €	 €
SEPTEMBRE			03		15 €	20 € €
SEPTEMBRE	SAM 10	LAGNY SUR MARNE	77		15 €	€
SEPTEMBRE	DIM 11	MACON	71		25 €	50 € €
SEPTEMBRE			31		15 €	20 € €
SEPTEMBRE			22		10 €	 €
SEPTEMBRE						€
SEPTEMBRE	DIM 18	VILLEURBANNE	69		30 €	50 € €
Octobre	Dim 2	BOURG en BRESSE	01		25 €	50 € €

INSCRIPTION TOURNEE GROOM.E

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

BRADERIES 2022

06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

NOM et ENSEIGNE.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-Mail (important, toutes les communications se feront par mail).....

TELEPHONE OBLIGATOIRE - - - - -

SIRET : Assurance :

Métrage Souhaité: ml

Marchandises Exposées (soyez précis) :

ATTENTION : Vos emplacements des années précédentes sont gardés jusqu'au 31 / 05 /2022

GESTES BARRIERES OBLIGATOIRES

Pour toutes nos manifestations :

Certifie avoir pris connaissance du règlement général et accepte sans restriction les conditions particulières contenues dans le formulaire d'inscription

« Lu et Approuvé »

date// 2022
Signature obligatoir

INSCRIPTION TOURNEE GROOM.E

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

BRADERIES 2022

06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

BRADERIES -REGLEMENT GENERAL 2022

Même règlement que le Marché + EXTENSION SUIVANTE Organisateurs officiels : Unions des Commerçants de chaque ville qui accueille et GROOM.E

Art.1 : Les emplacements sont réservés uniquement aux personnes ayant réservé et payé intégralement leur emplacement. : Les réservations devront être effectuées **avant le 31 MAI**. Après cette date, la participation sera fonction de la disponibilité des emplacements.

Art.2 : Les places non occupées pour 7H30 seront considérées comme vacantes et perdues. L'ouverture de la vente se fera à 9 heures du matin, la vente est interdite avant cette heure.

Art.3 : La circulation des véhicules est autorisée jusqu'à 8h30 dans l'enceinte de la braderie sur présentation du laissez passer remis le jour de la braderie. Le parcours est fermé par des barrières et surveillé par des maîtres-chiens et par la Police à chaque entrée ou sortie.

Art.4 : L'organisateur se réserve tous droits quant à l'attribution des emplacements, et prononce ou refuse l'admission sans appel. L'inscription ne confère aucun droit à la jouissance d'un emplacement déterminé et ne crée aucun droit dû aux participations antérieures.

Art.5 : L'organisateur rappelle que les trottoirs sont réservés aux bradeurs. Toutefois, il est entendu que les commerçants sédentaires riverains, sous réserve du paiement du droit d'emplacement, ont la priorité pour disposer de la partie du trottoir se trouvant devant leur magasin à condition qu'ils occupent eux-mêmes ces emplacements.

Art.6 : Toute rétrocession ou tout échange de place sous forme directe ou indirecte, est totalement interdit, et peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion de toutes les braderies.

Art.7 : Il est délivré un bon d'emplacement nominatif numéroté, correspondant à la place affectée. Ce bon doit être présenté à toute réquisition du contrôleur.

Art.8 : L'organisateur se réserve le droit de faire démonter toute installation gênante pour les riverains ou pour la circulation des acheteurs. Les étalages doivent suivre les alignements tracés sur le sol. Les parasols doivent être impérativement escamotables en moins de temps possible, la chaussée doit rester libre afin que les services de sécurité puissent circuler rapidement (4 mètres).

INSCRIPTION TOURNEE GROOM.E

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

BRADERIES 2022

06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

Art.9 : Le parcours de la braderie étant limité par arrêté municipal. Il n'est accordé aucune place en dehors de ce parcours. Les bradeurs qui s'installent dans les rues adjacentes, ou sur le parcours à des endroits non numérotés, interdits et dangereux pour le passage des services de sécurité s'exposent à être expulsés et verbalisés immédiatement.

Art.10 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation, subis par les bradeurs professionnels ou occasionnés par eux. La juridiction compétente en cas de litige est le tribunal de commerce de Vannes.

Art. 11 : **Tout micro est interdit pendant toutes les heures de ventes de braderies. (Sauf autorisation de Groom.E)**

Art. 12 : Annulation – transfert – report de la manifestation. Dans le cas où la braderie n'aurait pas lieu, la responsabilité de l'Organisateur ne sera pas engagée et **ne remboursera aucun des acomptes versés, sauf cas COVID**

Art.13 : Chaque exposant, n'étant pas à jour de ces déclarations, reste seul responsable en cas de contrôles ou de fausses déclarations auprès des administrations et des tribunaux français (Ursaff, inspection du travail, etc.).

Art. 14 : La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation et de laisser son emplacement propre en fin de manifestation (**obligatoire**).

Art 15 : **Tous paiements d'emplacements précédents les 20 jours avant la braderie, ne sera acceptés qu'en espèces (loi art : 71) en échange d'une facture pour titre de paiement.**

Art 16 : **Toutes personnes faisant du prosélytisme et ayant un attrait à caractère religieux se verra interdire de participation à la braderie.**

Art 17 : Les exposants doivent veiller à informer loyalement le public sur les qualités, les prix, les conditions de vente et de garanties de leurs produits de manière complète, objective et conforme à la réglementation. Ils ne doivent procéder à aucune publicité ou action susceptible d'induire en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

Art 18 : Les chèques échanges seront déposés pour toute annulation sans motif en cas d'absence.

« Lu et Approuvé »

date// 2022

Signature obligatoire

Joindre impérativement au bulletin d'inscription :

1 – Vos règlements par chèque à l'ordre de JMD.

2 - Une photo récente de votre stand et produits.

Chèques encaissés 21 jours avant la manifestation. Passé ce délai en, Espèces.

3 – Les photocopies des justificatifs demandées :

- Inscription au registre de commerce – Extrait k bis OU Carte professionnelle.
- Attestation d'assurance. **Tous ces justificatifs doivent dater de moins de 6 mois.**

4 – Nous n'acceptons pas les réservations par téléphone

5 – Pour des raisons d'organisation : Nul ne pourra récupérer un emplacement tenu les années antérieures, sauf à la condition que votre place soit payée entièrement.

6 – Tout dossier complet et réglé en totalité d'avance pourra revendiquer une bonne place.

7 – Gestes barrières, le masque et le gel hydro **INSCRIPTION**

TOURNEE GROOM.E

BRADERIES 2022

JMD Groom , BP 200 53 , 56892 SAINT AVE

06.80.63.33.41 groom-e@orange.fr

alcoolique sont obligatoires

Il vous sera demandé de repartir OBLIGATOIREMENT avec vos déchets (sacs plastiques, ceintres, cartons...).

